

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 01-396-1929 fixant la date du concours d'admission au stage à l'Ecole coloniale et le nombre des places mises au concours (année 1929-1930).

n° 01-396-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 novembre 1929

Numéro JO
n° 396 du 30/11/1929

Date du numéro
30 novembre 1929

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vul l'arrêté ministériel du 31 juillet 1929, fixant la date du concours d'admission au stage à l'Ecole coloniale et le nombre des places mises au concours (année 1929-1930),

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la colonie de In Côte française des Somalis l'arrêté ministériel du 31 juillet 1929, susvisé, fixant la date du concours d'admission au stage à l'Ecole coloniale et le nombre des places mises au concours (année 1929-1930). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

G. COCHARD.